

## **Annexe 1 : Liste des pièces justificatives pour la complétude du dossier de demande d'autorisation de changement d'usage.**

- Pour les **propriétaires : personnes physiques** et **représentants légaux des personnes morales :**

**Attestation de propriété précisant le nom de toutes les personnes propriétaires**

- **Pour les copropriétés :**

**Règlement de copropriété ou procès-verbal d'assemblée générale attestant que la location en meublés de tourisme est autorisée dans l'immeuble**

- **Pour les immeubles en pleine propriété :**

**Attestation du propriétaire précisant qu'il s'agit d'un immeuble en pleine propriété et donc sans copropriété.**

- **Pour les demandeurs locataires :**

- **Accord du propriétaire autorisant la sous-location en meublé de tourisme**
- **Déclaration sur l'honneur attestant que le demandeur n'est pas bénéficiaire d'aides au logement**

➤ Pour les demandes concernant la **résidence principale** :

**Attestation avec signature manuscrite précisant la situation de votre meublé au regard des deux options suivantes :**

- Soit, ***« J’atteste que le meublé de tourisme que je déclare est bien ma résidence principale au sens où il constitue mon logement effectif et habituel. J’ai bien noté que la demande de changement d’usage n’était pas nécessaire dans ce cas et je m’engage à ne pas le louer plus de 120 jours par an ».***
  
- Soit, ***« J’atteste que le meublé de tourisme que je déclare est situé dans ma résidence principale mais qu’il est indépendant et ne constitue pas mon logement effectif et habituel. Je prends bonne note que la demande de changement d’usage est nécessaire pour permettre une location tout au long de l’année, sans limitation à 120 jours ».***

Et dans tous les cas de figure :

-DPE

-les autres informations et pièces justificatives qui seront exigibles par décret au titre de la loi n°2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l’échelle locale.